

## Le confinement des notations !

**En plus de la situation sanitaire et économique le Covid-19 a été également l'élément perturbateur de l'exercice de notation 2020.**

A la suite du confinement, l'entreprise a stoppé net toutes les commissions de notations qui devaient se tenir fin mars et donc les promotions qui en découlaient.

Le déconfinement a relancé les commissions de notation avec une nouvelle formule en deux temps sur le périmètre du CSE MI.



Quelle que soit la date de prise de poste survenue en fin d'année ou début de l'année en cours de l'exercice de notation, la Présidente a décidé que les promotions en qualification ne seraient pas antérieures au 1<sup>er</sup> février.

Avant elle, des centaines de promotions avaient lieu avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier pour service rendu. Ce n'est à présent plus le cas.

### 1<sup>er</sup> Temps :

La première séquence de la Commission de Notation 333 (Cadres) a été consacrée le 19 mai 2020, en téléconférence, uniquement pour l'attribution des PR Prioritaires et Choix, des Niveaux 2 pour lesquels la Commission n'en avait aucun à disposition et des promotions en Qualification retenues par la DRH.

Il s'agissait de valider ces choix de l'entreprise afin que les agents puissent percevoir le montant de leur augmentation avant l'été, avec rappel en fonction des dates de promotions en PR, Niveau ou Qualification.

C'est le 19 mai 2020 que les membres de la Commission 333 ont découvert les règles d'attribution des Qualifications, décrétées par la Présidente de la Commission.

Pour les futurs promus, ne soyez pas opérationnel sur le poste qui vous fera accéder à la qualification supérieure avant le 1<sup>er</sup> février, car vos nouvelles responsabilités ne vous seront pas rémunérées avant cette date.

Et nous pensons particulièrement à ceux qui auront accepté une prise de poste en décembre pour être opérationnels dès le 1<sup>er</sup> janvier et qui devront attendre fin avril pour percevoir le nouveau niveau de rémunération, avec perte de l'augmentation de janvier au profit de la Direction.

**Lors de cette séance, l'intervention de vos délégués UNSA-Ferroviaire a permis d'obtenir l'avancement de la date de nomination en qualification de 4 agents notés au-delà de février. Ils ont également apporté la preuve de l'effet pervers engendré par une impossibilité de noter au 1<sup>er</sup> janvier.**

## 2<sup>ème</sup> Temps :

La deuxième partie de la commission s'est tenue le mardi 23 juin 2020 en présentiel avec quelques personnes en vidéoconférence. Toute la délégation UNSA-Ferroviaire était présente à Campra.

Cette séquence était celle de la présentation par les délégués des réclamations des agents qui se sont sentis lésés par l'exercice de notation :

- Soit sur l'attribution d'une Position de Rémunération (PR),
- Soit pour l'attribution d'un Niveau 2,
- Soit pour une Qualification.

Bien que la Direction n'ait accordé aucun contingent de Niveau 2 à la Commission, il y a eu **55 réclamations en Niveau**.

Concernant les passages en Qualification, **25 réclamations**. Sans compter les mécontents silencieux, ces chiffres apportent le constat d'un manque de reconnaissance de l'entreprise vis-à-vis de ses collaborateurs Cadres.

Concernant les passages en PR (Position de Rémunération), ce sont **115** réclamations qui ont été reçues pour **27 possibilités** de rattrapages, dont 3 ont été attribuées Hors Compte et 4 en Liste d'Attente.

### Vos délégués UNSA-Ferroviaire ont mis en avant et dénoncé les orientations de la Direction concernant :

- Le choix quasi systématique de ne pas choisir l'agent situé immédiatement après les prioritaires, imposant de fait aux délégués de « repêcher » les agents « sautés », et perdant ainsi une possibilité de répondre aux autres lettres de réclamations
- La main mise de la direction sur le contingent de passage en Niveau 2, alors que dans de nombreux autres périmètres de notations, les Commissions bénéficient de Niveau attribués par le ou la Présidente de la Commission.

- L'absence de notation de l'ensemble des représentants du personnel, oubliés comme s'ils ne faisaient plus partie de l'entreprise ;
- L'absence de réponses argumentées, voire complètement absente de la part de la hiérarchie suite aux réclamations des agents.

L'UNSA-Ferroviaire a donc expressément proposé à la Présidente de revoir sa position en mettant des Niveaux 2 à disposition de la Commission dans le but de permettre aux agents méritants non retenus de pouvoir réclamer et d'éventuellement obtenir.

L'UNSA-Ferroviaire a sollicité la Présidente afin qu'elle sensibilise ses collaborateurs pour qu'ils rendent un véritable avis argumenté à chacune des lettres de réclamation de leurs agents.

Agents du Matériel, nous savons tous qu'un mécanisme sans jeu ne peut pas fonctionner. Le jeu étant l'âme de la mécanique, gageons que la prochaine mécanique de notation soit mieux huilée afin que l'esprit de la notation garde son âme intacte.

Vos délégués UNSA-Ferroviaire ont porté l'ensemble de vos réclamations et sont très conscients de vos attentes. Ils ne sont par contre ni vos notateurs ni vos décideurs, mais uniquement vos défenseurs.

Pour les agents contractuels, les délégués sont bien entendus disponibles pour vous aider lors de votre entretien annuel de négociation salariale.

